

Session du
24 juin 2024



Création-impression: Conseil départemental du Morbihan. Photo: CD56
Papier PEFC fabriqué à partir de pâtes provenant de forêts gérées de façon durable. Juin 2024

DÉCISION MODIFICATIVE PLUS DE 30 M€ DE MESURES NOUVELLES !

Après l'approbation du compte administratif en mars dernier, cette session de juin permet entre autres de vérifier l'état d'avancement des projets de l'exercice courant et d'actualiser les prévisions budgétaires pour 2024. Elle autorise donc l'assemblée départementale à ajuster les crédits qui serviront à atteindre les objectifs de l'année, c'est-à-dire à actualiser les prévisions du budget primitif à la réalité des dépenses et des recettes effectives. Cette mise à jour budgétaire a un nom : la décision modificative.

Le total des dépenses nouvelles inscrites à cette décision modificative s'élève précisément à 31,69 M€ dont :

- 3,72 M€ consacrés aux infrastructures routières et à la mobilité ;
- 4,99 M€ consacrés au développement des territoires ;
- 10,85 M€ consacrés aux solidarités et à l'action sociale dont plus de la moitié à destination des personnes âgées pour financer l'allocation perte d'autonomie et plus de 2,5 M€ pour les personnes en situation de Handicap avec des crédits complémentaires pour la prestation de compensation du handicap. La protection de l'enfance qui connaît une forte hausse de ses demandes, voit ses crédits augmenter à hauteur de près de 2 M€ d'euros.

Le Département abonde également des autorisations de programme (AP) complémentaires pour un montant global de 27 M€. Celles-ci sont utilisées dans le cas de projets d'envergures comme, par exemple, la construction d'un gros équipement, ce qui permet à la collectivité de gérer ces opérations sur plusieurs exercices budgétaires.

Certaines autorisations de programme sont présentées au titre de la maîtrise d'ouvrage, c'est-à-dire à destination de nos propres dispositifs et politiques publiques.

Le Département complète ainsi :

- + 2,19 M€ pour la mobilité. Rappelons qu'en 2023, l'Assemblée départementale a adopté [un schéma départemental des mobilités](#) qui repose sur deux objectifs majeurs : offrir des solutions de déplacement diversifiées à chaque habitant du Morbihan et accompagner les dynamiques territoriales.
- + 8,86 M€ pour la construction du centre médico-social de Ploërmel et le projet d'implantation du centre départemental de l'enfance (CDE) dans le secteur de Vannes.
- + 1 M€ pour les espaces naturels et des randonnées. L'Assemblée a fixé les objectifs et engagements pris par le Département pour la période 2024 - 2035 dans son [nouveau schéma départemental des espaces naturels sensibles et de la biodiversité](#), afin de préserver le patrimoine naturel morbihannais et faciliter l'accès à la nature pour tous.

D'autres sont destinées au titre des programmes de subventions, c'est-à-dire à destinations d'autres structures (communes, groupements de communes associations...).

- + 10,3 M€ pour l'accompagnement du développement territorial et l'aide à l'investissement dans les territoires, qui permettra principalement



de financer les projets des collectivités à un niveau équivalent aux trois dernières années. En effet, dans le but d'améliorer le quotidien des Morbihannais, le Département soutient fortement les projets d'investissement qui concernent l'accès aux équipements et aux services portés par les collectivités territoriales, les associations et les structures privées.

- les investissements complémentaires de la Compagnie des Ports du Morbihan, dont le Département est le principal financeur, pour de nouveaux aménagements aux ports de Saint-Goustan à Auray et du Crouesty à Arzon.

MISE EN PLACE D'UN RESEAU DE SOLIDARITE DES AGRICULTEURS DANS LA LUTTE CONTRE LES INCENDIES

Le Département contribue pour plus de la moitié au budget du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) : 29,7 M€ en 2023 et 30,7 M€ en 2024

Lors des incendies exceptionnels qui ont frappé notre Département au cours de l'été 2022, le monde agricole s'est fortement mobilisé pour venir en soutien aux sapeurs-pompiers morbihannais engagés dans les actions de lutte contre ces feux.

Le Département a donc décidé d'élaborer de manière conjointe avec le service départemental d'incendie et de secours (SDIS), les services préfectoraux, la chambre d'agriculture de région, la fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles (FDSEA) et les jeunes agriculteurs (JA) une convention afin de formaliser les modalités d'intervention des agriculteurs dans de telles circonstances.

Cette convention prévoit la désignation d'un référent départemental qui sera l'interlocuteur privilégié du SDIS. Celui-ci pourra s'appuyer sur des référents territoriaux, chargés de l'animation et de la coordination. En cas d'incendie, les référents territoriaux auront pour mission de faire appel à des agriculteurs de proximité afin de mobiliser les moyens attendus par le centre opérationnel départemental d'incendie et de secours (CODIS).

Par ailleurs, compte tenu de l'implication des agriculteurs dans la lutte contre les incendies et de l'appui qu'ils apportent aux sapeurs-pompiers, particulièrement concernant les feux de culture, ils seront indemnisés à partir de la 3^{ème} heure d'intervention (les 2 premières heures relevant de la solidarité agricole).

SCHEMA DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT DU TOURISME 2024 - 2028

Le Morbihan est une destination touristique privilégiée des Bretons et des Français. Son attractivité est une chance et constitue un enjeu majeur en termes de développement économique et pour ses entreprises et ses emplois touristiques, au nombre de 20 600.

Sa nature, ses paysages préservés, ses magnifiques plages, son climat ou encore son offre diversifiée d'hébergements de qualité et de loisirs constituent en partie les raisons principales de la venue de 5 millions de visiteurs annuels. Son attrait résulte également de son patrimoine culturel et historique. Nos atouts sont nombreux et ils constituent la raison d'une action départementale volontariste.



L'élaboration du schéma départemental de développement touristique 2024 - 2028 s'inscrit dans une démarche guidée par la volonté de mener une politique touristique ambitieuse affirmant un tourisme morbihannais durable. En collaboration avec l'Agence départementale du tourisme (ADT), elle a été engagée dès le début du mandat, au travers de nombreux ateliers, conférences et groupes de travail, ayant réuni l'ensemble des acteurs du tourisme (professionnels et institutionnels) dans le Morbihan.

Ce nouveau schéma s'articule naturellement avec les politiques publiques et autres stratégies départementales (schéma départemental des espaces naturels sensibles et de la biodiversité, démarche de labellisation UNESCO, mission de valorisation du patrimoine historique et culturel ou encore notre schéma des mobilités). Il est empreint de mesures pragmatiques, simples et concrètes pour permettre un engagement collectif de tous les territoires, qu'ils soient, ruraux, urbains ou littoraux.

2 grands axes et 10 enjeux clés ont été retenus pour le développement du tourisme en Morbihan :

Axe 1

LE SOUTIEN À L'ÉCONOMIE TOURISTIQUE

- **Accompagner les mobilités** et faire du Morbihan une véritable "Destination vélo",
- Favoriser un **développement touristique durable** grâce au déploiement renforcé de la marque "Green Morbihan" (ADT),
- Lever les difficultés liées à **l'emploi et au logement saisonnier**,
- Renforcer le **tourisme d'affaires**,
- Valoriser le **patrimoine** naturel, culturel, historique et de savoir-faire.

Axe 2

RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ

- Soutenir les **grands évènements**,
- Faire du Morbihan une destination pour les **activités de pleine nature**,
- Soutenir la **modernisation des outils** touristiques,
- Améliorer **l'acceptation du tourisme**,
- Redynamiser la **fréquentation étrangère**.

Ce schéma sera déployé durant les 5 prochaines années grâce à la mise en œuvre d'actions concrètes en lien avec les partenaires.

Le déploiement des grands objectifs se traduit donc dans une feuille de route dynamique au travers la mise en œuvre d'actions opérationnelles portées par les services départementaux ou l'ADT, selon les périmètres d'actions de chacun, dans une logique de complémentarité et d'efficacité vis-à-vis de nos partenaires et parties prenantes. Cette feuille de route pourra évoluer selon les travaux et les recherches menés, et au regard du travail collaboratif et participatif initié avec l'ensemble des acteurs du tourisme.

STRATEGIE DEPARTEMENTALE POUR UNE RESTAURATION COLLEGIENNE DURABLE ET DE QUALITE SUR TOUT LE TERRITOIRE

La restauration scolaire dans les collèges est cruciale pour le bien-être et les apprentissages des élèves. Conscients des enjeux associés à la restauration et à l'alimentation dans les collèges, le Département vise à mettre en œuvre une restauration durable et de qualité sur l'ensemble du territoire, avec une stratégie ambitieuse comprenant 5 axes et 13 objectifs. En collaboration avec les acteurs locaux, en impliquant les élèves et en sensibilisant les familles, les cantines scolaires morbihannaises peuvent devenir des lieux d'exemplarité et d'éducation.

Harmoniser les pratiques et viser l'équité dans tous les collèges publics morbihannais

La qualité du service est reconnue pour l'ensemble des établissements morbihannais, mais il n'existe actuellement pas de référentiel commun pour uniformiser les standards. Pour y remédier, le Département élaborera une charte d'engagement en concertation avec tous les acteurs concernés.

Veiller à proposer des produits de qualité, locaux et bio dans les restaurants scolaires des collèges publics morbihannais

Pour y parvenir, il faudra améliorer la cartographie des producteurs locaux en capacité de fournir et de livrer la restauration scolaire, encourager l'adhésion de tous les établissements à la centrale "Breizh achats", créée début 2024 et accompagner fortement les établissements vers un approvisionnement local et de qualité, par le biais de formations, d'ateliers pratiques et de visites sur le terrain.

Lutter contre le gaspillage alimentaire et optimiser la gestion des déchets

Une méthode de suivi de l'évolution du gaspillage alimentaire dans les établissements sera mise en place. Parallèlement, la transformation des selfs linéaires en "Morbihan Ty Self" se poursuivra, avec un objectif de 30 selfs d'ici 2028-2029 et une couverture complète du Morbihan d'ici 2031. Cette configuration du service de restauration a fait ses preuves et affiche une baisse de 70% du gaspillage comparativement à un self classique. Enfin, pour limiter les coûts associés aux opérations de collectes, la gestion des déchets "in-situ" va être favorisée avec l'installation de composteurs de grande capacité ou un déshydrateur de biodéchets.

Contribuer à l'éducation et à la formation autour des enjeux de l'alimentation

L'enjeu est de favoriser l'évolution des comportements alimentaires des élèves vers une alimentation plus équilibrée et respectueuse de l'environnement en renforçant les actions du Département sur le thème de l'alimentation dans le cadre de son offre pédagogique à l'attention des collèges et en organisant des **événements thématiques**, des concours



LA RESTAURATION DANS LES COLLÈGES EN CHIFFRES

2 millions de repas servis chaque année

37 cuisines de production

pour 42 établissements

15 000 collégiens

qui prennent leur repas chaque jour dans les collèges publics morbihannais

culinaires et des dégustations dans les restaurants scolaires. Dans cette perspective le programme de formation des agents des collèges sera enrichi afin qu'ils acquièrent les compétences nécessaires pour mettre en œuvre les nouvelles pratiques culinaires et les nouveaux standards.

Favoriser l'accessibilité de la restauration à tous les collégiens

Garantir l'accès de tous les collégiens à un service de restauration de qualité constitue une priorité pour le Département.

Celle-ci s'est concrétisée, dès 2011, par le choix d'un tarif unique d'accès au service, afin que chaque famille morbihannaise supporte les mêmes coûts dans l'ensemble des collèges publics. Ce tarif unique est adossé à une politique d'aide particulièrement volontariste qui permet de garantir l'accès au service par la prise en charge partielle ou totale des repas, aux élèves issus des familles les plus modestes.

Afin de continuer à favoriser l'accessibilité au service de restauration, la stratégie s'attachera à veiller à l'évolution de son offre tarifaire et à faciliter l'accès des usagers au service dans des espaces adaptés à la diversité des collégiens.

STRATEGIE DEPARTEMENTALE EN MATIERE DE POLITIQUE EDUCATIVE ET DE JEUNESSE

Dès les années 2010, le Département a su mettre en place une politique cohérente et bien financée en faveur de la jeunesse. S'appuyant sur ses compétences centrales, que sont la protection maternelle et infantile (PMI) et la protection de l'enfance, ainsi que les conditions d'études des collégiens, le Département a su prendre en charge les enjeux éducatifs. Le schéma départemental de la protection de l'enfance, le programme pluriannuel d'investissements en faveur des collèges publics et l'enrichissement de sa politique des partenariats éducatifs et celle en direction des collégiens en sont des exemples concrets.

Ces dernières années ont vu surgir trois sujets de préoccupation qui exigent une nouvelle mise en perspective du rôle du Département : **le sujet de l'autorité, le sujet du respect de l'autre**, de sa dignité et partant de la vie en démocratie, **le sujet de ce qu'il est convenu d'appeler la solidarité intergénérationnelle** étroitement liée aux politiques de transition écologique.

Promouvoir l'éducation morale des collégiens et des collégiennes

Les partenariats éducatifs

Les thématiques abordées par le dispositif des "partenariats éducatifs" et le contenu pédagogique de cette offre font l'objet d'une validation conjointe des services du département et de l'Éducation nationale. Ce dispositif nécessite d'être conforté et d'être rendu plus lisible et visible, c'est pourquoi il vise à être renommé "Les parcours collégiens" ou "Mon parcours collégien".

Dans ce cadre, la thématique des transitions écologiques au travers du

parcours "développement durable" et celle de l'apprentissage des règles de vie en commun et du respect de l'autre. C'est l'objectif du **parcours "bien vivre au collège, prévention et citoyenneté"** doivent faire l'objet d'une attention particulière. Ces deux volets traduisent la volonté du Département de former les collégiens au cycle de l'eau, la biodiversité, les déchets, l'alimentation, les enjeux de l'énergie et la disponibilité des ressources d'une part, et de leur donner les outils pour prévenir les conduites à risques et se protéger contre les discriminations et le harcèlement de l'autre. Dans le même temps, le Département continuera de développer le **parcours "Exprimer ses talents" (art et culture)** et la découverte du monde l'entreprise et des métiers (le **parcours "Vers l'avenir"**) qui distinguent le niveau de son engagement pour la réussite éducative des jeunes.

Il est proposé d'enrichir ce dernier parcours par la mise en œuvre d'une **bourse aux stages pour les élèves de 3^{ème}**, en commençant par les accueillir dans les services départementaux. A noter que chaque année, le Département reçoit un peu plus de 260 stagiaires, pour l'essentiel dans le secteur social (lien avec Askoria), mais, n'avait pas structuré son offre pour les nouveaux stages de découverte en 3^{ème}.

La Semaine Olympique et Paralympique

Héritage majeur des Jeux Olympiques et Paralympiques, la Semaine Olympique et Paralympique (SOP) constitue un moment fort durant lequel la pratique du sport, dans sa grande diversité, a vocation à être encouragée chez les collégiens et les collégiennes. Il paraît donc souhaitable que le Département en devienne un partenaire actif, en lien avec le mouvement sportif, l'Union Nationale du Sport Scolaire du Secondaire (UNSS) et l'Union Générale Sportive de l'Enseignement Libre (UGSEL) comme avec les institutions en charge des collèges dans les deux ordres d'enseignement, l'Inspection académique d'un côté, la direction diocésaine, de l'autre côté, sans oublier, naturellement, le collège Diwan. Dans le cadre de cette SOP, outre la mise en avant de la diversité des sports, le département pourrait s'engager dans l'organisation d'un cross départemental des collégiens.

Génération Héros, au croisement des parcours collégiens sur la citoyenneté et l'art

Le Département du Morbihan a lancé le projet "**Génération héros**", dans le but d'inciter les collégiens en classe de troisième à faire vivre la mémoire des combattants inhumés à la nécropole nationale de Sainte-Anne d'Auray, en les invitant à reconstituer et à présenter sous une forme artistique le parcours d'une partie d'entre eux. Le projet s'inscrit dans le parcours citoyen de l'élève, dans le cadre de l'enseignement moral et civique. Par ailleurs, en comprenant mieux leurs parcours et en proposant une façon de les représenter, ils ont pu développer une plus grande sensibilité aux enjeux de mémoire et de commémoration.

La première édition ayant été une réussite remarquable, il est proposé de reconduire ce dispositif.

Vers l'accréditation Erasmus +

Le Département envisage de basculer son dispositif "Globe trotter" dédié aux collégiens, dans celui de la Commission européenne, "Erasmus +". Il s'agit d'offrir davantage d'opportunités aux jeunes du Morbihan de bénéficier d'une mobilité et de financement de l'Union européenne.



Images France Télévisions - Paris 2024. Crédit CIO

